

Les murs de pâturage ou murs de pierre sèche

Revalorisés dernièrement, après qu'ils se soient peu à peu effondrés pendant des décennies, il n'y a pas crainte de les voir disparaître.

Quels fut l'époque à laquelle on commença à les utiliser pour séparer les différentes propriétés alpestres ? Auguste Piguet tente de nous renseigner :

Muratiers. – Au XVI^e siècle déjà, lors de la concession des *grands mas*, chacun des bénéficiaires s'empessa de border son lot de *murs secs*. Ce travail familial surprend par son ampleur. Certains de ces murs s'étendent sur une lieue, de l'Orbe à la frontière politique. Il n'est pas difficile d'en déceler les traces au beau milieu des champs comme en pleine forêt du Risoud. Mais ce cas particulier excepté, c'est la *clôture de bois* qui avait dominé jusqu'à l'époque qui nous occupe. Le XVIII^e siècle vit son remplacement progressif par le *mur cru*, dit *muret*. Des spécialistes, combiens et étrangers, dits muratiers, opérèrent la transformation.

Les comptes signalent une série de cas où l'on pourvut les montagnes communales de ce mode de clôture.

En 1736-1738, entre les propriétés de Bière et du Chenit (travail confié au muratier Rochat).

En 1746 (Lieu, Conseil), on songea à édifier un mur tout le long de la frontière de Bourgogne. Un accord avec le muratier Quenoble¹ fut même conclu. Le rempart protecteur devait mesurer 3 pieds de hauteur et 2 ½ pieds de largeur à la base, prix 4 bz par toise.

En 1758, appel aux muratiers des Charbonnières pour réparer les brèches des murs des Petites-Chaumilles, en tâche ou à la journée.

Les muratiers se chargeaient parfois de *murer les citernes*. Ainsi arriva-t-il en 1760, aux Grandes-Roches, où Anthoine Kenoble, des Charbonnières, fonctionna pour le compte de la commune du Chenit.²

On ignore les raisons pour lesquelles, sur les alpages notamment, on n'usa pas plus rapidement du mur cru, tandis que l'on en restait aux cloisonnements de bois qui n'étaient rien d'autre que des troncs hâtivement entremêlés et que l'on devait remplacer dès leur pourrissement, soit tous les 15 à 20 ans. Ce bois, placé ainsi de manière si peu efficace, contribuait lui aussi à l'épuisement des forêts.

Le bailli de Romainmôtier, ayant constaté lui-même cette situation peu avantageuse, recommanda la construction de murs de pierre sèche. C'est ainsi dès cette époque que l'on peut situer la mise en place de plus en plus régulière de ce type de cloison.

Du 13^e 8bre 1718 – **quelles clôtures pour nos pâturages ?** –

Sigismond Weiss... Gouverneurs et communiens du Chenit,

C'est avec un extrême déplaisir que nous avons remarqué à notre dernier voyage de la Vallée, la prodigieuse quantité de haies, soit palissades, qu'y s'y font pour fermer les possessions avec des rondons de bois noir au grand

¹ Voir sous ce nom dans les grandes figures combières.

² Auguste Piguet, La commune du Chenit au XVIII^e siècle, Le Sentier, 1971, pp. 147-148

préjudice, ruine et détriment des bois et joux, en contravention des ordonnances souveraines et particulièrement du règlement imprimé en l'an 1700, aux articles 20, 21 et 29. Ce qui nous a donné occasion, non seulement de refuser des bois à ceux qui pourraient nous en venir demander pour leur besoin dans les bois banaux de LL.EE. et de n'en plus accorder désormais, puisque l'on prodigue si fort par ces rondons employés aux cloisons, les bois communs, au lieu d'avoir plus de soin de les conserver pour les nécessités et surtout ayant si belle occasion comme l'on a là-haut de fermer avec des murs, d'où il résulterait double avantage, en ce que premièrement l'on décombrerait et débarrasserait de pierres les possessions, ce qui bonifierait le fief de Leurs Exes, et en second lieu l'on éviterait par là cette dépense et mine des bois par le moyen de ces clôtures de rondons qui sont de peu de durée et que la plupart des gens lèvent tous les ans pour leur affouage, ce qui est encore un autre abus pernicieux et contraire au dit règlement souverain.

C'est pourquoi et afin d'y remédier, nous avons trouvé bon de défendre dès à présent à toutes personnes de ne faire désormais aucune clôture de rondons rière votre commune, mais de fermer les possessions autant qu'il sera possible avec des murailles sèches à peine d'un florin d'amende par plante et d'emprisonnement de 24 heures à qui n'aura pas les moyens de payer la dite amende, afin que par ce moyen chacun soit retenu dans son devoir suivant le bon vouloir souverain.

Nous apprenons d'ailleurs que plusieurs personnes de rière la Vallée viennent demander aux Seigneurs Ballifs du bois pour la réparation de leurs bâtiments, et qu'au lieu de les employer à cet usage, ils le vendent et négocient. C'est pourquoi nous ordonnons aux communes de veiller exactement là-dessus et de voir si ceux à qui il sera octroyé du bois suivant les actes de nécessité qu'ils en expédieront, sera employé à la réparation de leurs bâtiments ou non, et d'en tenir registre exact pour nous être produit au bout de chaque année, enjoignant à cet effet à tous les forestiers³ et gens d'office de veiller exactement et sans support à l'observation des présentes et d'y tenir main en rapportant les contrevenants. Et afin que personne n'en prétexte cause d'ignorance, nous ordonnons qu'elles soient lues à la sortie de la prédication rière la Vallée et ensuite affichée au lieu accoutumé.

Donné ce 13^e 8bre 1718.

Le 16^e 8bre année sus dite, le présent mandat a été lu au Chenit à la sortie du prêche en présence des communiens comme l'atteste, David Meylan gouverneur⁴.

On en vint donc à la pierre. Quoiqu'il soit pour dire certains que des petites parcelles aient déjà été encerclées de cette manière au XVII^e siècle. Mais au

³ A l'époque toujours écrit foretier.

⁴ ACChenit, C, correspondance reçue.

final ce n'est que la diminution inquiétante des bois et les ordres de LL.EE. qui mirent fin à une pratique ancestrale sur laquelle l'on ne revint jamais.

Il nous faut cependant attendre 1735 pour faire connaissance avec la noble corporation des muratiers, soit constructeurs de murs. Alors des travaux sont menés entre les communs du Lieu et du Séchey dans la région du Pré-de-Ville, en dessus de ce premier village. Procès-verbaux et comptes du village du Lieu⁵ nous renseignent :

Du 7^e août 1735

Les chefs de famille du Village assemblés ont députés
les Meystres Nicoules assestz, Meystre Nicoules Reuteul
avec le Secrétaire du Village pour aller voir et revoir
les murs crus faits par la muration des Charbonniers
entre le Lieu & Séchey par séparation des Communs leudites
pré de ville, et comme le Reuteul David Duignad
soit led. Meystre Nicoules son compagnon s'ait plaint qu'il
ne pouvoient pas être payés des sommes & Interests
contenus sur leur Rendier, Ledits chefs de famille leur
ont accordé la permission d'emprunter 20. ou 22. eulz
aupres du Village de Séchey par payer la portion de ledits
murs crus dud. Village, et lad. somme se devra
rendre à 17 michel prochain, enbreij et quel temps
ledits Reuteul auront le faire pais par remplaceur
restituer lad. somme. —

⁵ Les archives du village du Lieu figurent aux archives générales de la commune du Lieu, étiquette brunes. Procès-verbal ci-dessus dans AA1 1693-1802, comptes dans NA1, 1726-1749.

Ledit jour 8^{me} aout 1735,

Lesdits trois deputés avec le s^r Timon Meylan aff^r
 d'aures et J. Des Meylan Recteur du seckey se sont
 transportés auprès desdits messes eny et en ayant fait le
 toisage avec lesdits s. muratien il en est trouue 290.

Il en viens à Henobele	61 20 6	} 290
à Jean Isaac son beau frere	58 1 6	
Pierre Rochat anien off ^r	49	
Jaques & Abr. Isaac Rochat pere & fil	114 4 6	
Il en reste qu'il leur ay payé 7. toises	7 6	

Il est deu auxdits muratien comme d'autre part ^{27.} 290 toises
 à 4. par cede mi latoin fait
 De leur en ay deja payé 7. toises et demy

qui font	88 8 3 9	} 103 11 3.
Plus j'ay liués à conte aud ^r		
Henobele 2. aout 1735.	7 3	
Plus à son b. frere Jean Isaac	26	
Plus à Pierre Rochat anien off ^r	32 6	
Plus à Jaques Rochat et Abr. Isaac son fil	29 6	

Leur est redéu ————— 231 4 6 3.

Il viens au Village du seckey à raison
 de 57. personnes qui payent le boi p^r
 M^{le} le ministre savoir —————
 57. toises et 3/4. de plus par chaque toise
 fait

80 8
 151 4 6

Le Village du Lieu doit pour 1784. —————
 personnes à une toise et un bat par —————
 personnes fait ————— 258^l ————
 Le Village a liéré q de 114 103-11-57
 Plus doit encore liéré q de 114-151-4-6 } 255^l 3^l 9
 Reste 2^l 8^l 3^l appliqué p^r un venede 2^l 8^l 3^l
 vin bu entre ledits Kenobele, son b. frere
 Jean Isaac Rochat Jaques V. Rochat Isaac Rochat
 par et s^l armay le 21^e may 1738. 1

Ces comptes nous donnent nombre d'informations.

Quels sont déjà les muratiers des Charbonnières engagés dans ce travail ?

- * Antoine Kenobele, du Sibetal !, habitant la Cornaz⁶
- * Jean Isaac Rochat son beau-frère, habitant aussi à la Cornaz
- * Pierre Rochat, ancien officier
- * Jaques Rochat
- * Abram Isaac son fils.

Selon d'autres sources, nous trouvons encore à la même époque aux Charbonnières et à titre de muratier :

- * David Aymé Rochat, muratier, cité en 1732, le premier muratier de la commune en fait dont le nom nous soit connu.
- * Pierre Rochat, toujours de la Cornaz, cité cette fois-ci un siècle plus tard, en 1827.

⁶ On découvrira l'histoire succincte d'Antoine Kenobele dans nos « Grandes figures combières ». On dira cependant ceci sur ce curieux personnage : Antoine Kenoble, écrit parfois Quenoble, était du Sibenthal. Il est probable qu'il fut tout d'abord berger ou fromager sur l'un ou l'autre de nos alpages. Ici nous opterions volontiers pour les Crêts-à-Chatron ou les Muratte, proche de la Cornaz où il put rencontrer sa future épouse et s'y établir comme prince consort ! Sa femme aurait été la sœur de Jean-Isaac Rochat, lui aussi de la Cornaz, écrit le plus souvent Corne dans le temps. Ce fut toute sa vie un pauvre diable, et même si on lui donna parfois le titre de maître-muratier. Il eut souvent peine à nouer les deux bouts. On découvre plusieurs fois son nom dans les affaires de la commune. Il aurait ainsi envoyé ses enfants mendier aux moulins, poussé ceux-ci de manière abusive à faire de la feuille pour ses chèvres. Enfants qui, sur le tard, semblent avoir abandonné leurs parentes qui sombrèrent tout à fait dans la misère. Une figure minable et pittoresque que cet Antoine Kenobele qui méritera bien que l'on se penche un peu plus sur son destin.

Pour ce qui concerne le mur du Pré-de-Ville, ces gens-là ont construit 290 toises. La toise de la Vallée comprend 9 pieds de Berne. Le pied de Berne équivaut à 0,29325 m. Nos muratiers ont donc mis en place 765 m. de mur.

D'après nos calculs, le prix au m. aurait été de 5 sols 7 deniers. Estimons-le à un demi-florin.

* Un demi-florin à l'époque permet :

* Une aide à un pauvre incendié de Porrentruy.

* Les criées au sieur Moyse Nicoulaz concernant les enfants d'Abraham Dépraz.

* Le dédommagement du postillon qui a apporté le mandat pour la revue.

* Le dédommagement de 2 messagers envoyés au Pont et au Chenit pour les avertir de se rendre ici au Lieu par la voie des députés.

Un fromage au bailli, à la même époque, de 38 livres, à 6 x la livre, fait 14 florins 3/.

Concernant le prix de fabrication des murs, une comparaison intéressante peut être faite avec le coût de l'amodiation du Crêt à Chatron en 1741 qui fut de 1581 florins. Ce coût, somme entrée dans la caisse de la commune, aurait offert à celle-ci d'effectuer 3162 m. de mur cru, une distance lui permettant d'encercler dans une large mesure sa montagne du Crêt à Chatron. Ce même travail, compté de nos jours à environ 200.- le m., coûterait actuellement à la commune la somme de 632 400.-, soit plus que le prix de l'alpage lui-même.

Ce qui revient à dire que les comparaisons n'offrent pas des conclusions vraiment pertinentes.

Nous n'avons pas la prétention de suivre et d'analyser la profession de muratier dans le détail pendant deux siècles et demi. Nous dirons simplement qu'au XIXe siècle déjà, des muratiers français sont venus se mêler aux indigènes pour construire ou réparer nos murs. Plus tard ce seront les Bergamasques à accepter ce travail.

Le livre de comptes de John Golay nous indique qu'en 1883 Louis Meylan des Vyffourches a fait pour son compte 371 m. de mur au Chalet Hermann à 35 cts. le m., soit pour un total de 129 frs. 85. Nous ignorons dans le cas présent s'il s'agit d'une construction totale ou simplement d'une restauration.

Un contrat reproduit plus bas nous livrera d'autres informations.

Une question. Construisait-on au début aussi bien que les spécialistes le font aujourd'hui, désormais en pleine possession des techniques d'un métier somme toute difficile et qui nous livrent de véritables œuvres d'art ?

Il n'est pas interdit de croire que peu à peu, au fil des décennies, une technique de construction se soit affinée pour en arriver à cette quasi perfection que l'on découvre à nos murs contemporains qui méritent toute notre attention.

De nombreux articles auront paru dans les journaux sur ce sujet. L'ouvrage sur le Parc jurassien nous livre également des pages fondamentales sur nos

murets⁷. D'autres ouvrages plus modestes sont même tout entier consacrés à la construction de ces édifices.

Plaidoyer pour les vieux murs de pâturage

A l'heure où de plus en plus de terres disparaissent, cédant la place à des constructions industrielles la plupart esthétiquement inadaptées, pour ne pas dire d'une laideur à pleurer, à des bâtisses privées, à un réseau de routes et de chemins de plus en plus serré, non seulement dans le plat pays comme on serait tenté de le croire, mais aussi en montagne, dans les forêts, partout, il convient de porter une attention toute particulière, en plus des sites naturels, à ceux-là qui ont été façonnés par l'homme au cours des siècles, tels les chalets d'alpage, leurs citernes et leurs murs de pierre sèche. C'est là un témoignage inestimable de la haute époque du fromage, gruyère en particulier, de ces temps où les activités de l'homme n'étaient pas autant qu'aujourd'hui marquées par des séparations quasi totales mais se mariaient avec naturel. Ainsi l'horloger qui élaborait et construisait des montres au fond de la Vallée, était paysan. C'est-à-dire qu'en belle saison, ses bêtes à lui aussi prenaient le chemin des hauts où il se rendait à son tour, les dimanches après-midi, visiter le pâturage, voir si son bétail va bien, à moins qu'il ne soit resté à l'écurie à cause du chaud, parler aux bergers auxquels il apportait peut-être un saucisson, une bouteille de vin c'est peu probable, manger la crème que ceux-ci se faisaient un plaisir de lui offrir et qu'il prenait dans un petit baignolet fait pour cet usage, avec une cuillère de bois souvent sculptée.

Non seulement ne pas laisser tomber dans l'abandon ce patrimoine riche et beau où l'homme en promenade, aujourd'hui plus que hier encore où il n'y pensait pas, peut se recréer, l'entretenir si ce n'est pas parfois lui redonner carrément vie par des travaux de restauration. On voit ainsi se remonter des murs de pierre sèche, nos murets de pâturages, dont la ligne grise court, segments de tous les chalets du Jura mis bout à bout, sur des distances incroyables. Quel travail de titan ce fut-là, que de monter ces murs. Ils se sont dépondu les reins à le faire, les anciens, d'ici ou d'ailleurs quand on en faisait venir pour ce travail difficile qui répugnait à beaucoup.

Eux tous, les constructeurs, alors ils se sont desséchés les mains devenues à leur tour grises comme la pierre qu'elles maniaient, ils se sont bleuis les ongles coincés trop souvent entre ces gros cailloux qu'ils levaient, ils se sont écorché les avant-bras, les poignets, les coudes, les genoux. Et cela des saisons pleines. Car ceux qui s'étaient décidés à accomplir cet ouvrage, jamais vain, beau à tout coup malgré la peine inouïe qu'il coûte, peut-être même à cause de cela, avaient acquis cette spécialisation qui leur permettait de dresser ces murailles dont la beauté vous retient, capte votre regard qui se perd à les suivre sur les pâtures,

⁷ Le parc jurassien vaudois, Editions 24 Heures, 1994. Chapitre XI, Les Murets, pp. 155 à 159.

absorbant les ondulations du mur qui court sur un terrain dont il épouse les formes.

C'est si beau, un mur de pâturage qui ne s'écroule pas, qui est là, neuf ou intact après tant d'années.

Et c'était là une civilisation de la pierre. De la pierre et du bois que celle-ci avait remplacé pour marquer les séparations entre les propriétés, dans l'ensemble dès le début du XVIII^e siècle, quand la forêt vint à s'éclaircir et qu'une pénurie générale déjà se dessinait. Car la pierre, on l'avait pour rien. Elle était là, sur le pâturage, à profusion, à portée de main, ou si peu éloignée qu'avec un char et un cheval, ou une vache du chalet qu'on attelait à sa place, on pouvait aller la chercher sans problème. On profitait ainsi en la prenant de recréer de la surface pâturable. On faisait d'une pierre deux coups. Les murs devenaient pierriers. Mais quels pierriers ! Faits apparemment pour défier les siècles. Ce ne fut hélas jamais le cas. La pierre se fuse sous l'action des pluies et des gels, des blocs de la grosseur d'une courge, se réduisent en cailloux sans importance. Et ce que la nature ne fait pas, l'homme l'accomplit lors de ses passages innombrables au-dessus des murs quand il se promène et qu'il dessouche sans rien remettre en place, le bétail l'achève en se grattant, toujours avide à son tour de détruire. Des trouées importantes ainsi se font, des brèches de plus en plus nombreuses s'ouvrent, les pierres roulent à nouveau parmi l'herbe des pâturages.

Ce n'est pas un lent travail d'érosion. C'est au contraire un processus rapide là où l'homme passe ou travaille et qu'il n'a pas garde de les entretenir. Ce qui est de nos jours où la peine fait peur, où ramasser un simple caillou pour le remettre à sa place est une insulte à des heures si précieuses. C'est qu'aussi l'on ignore désormais la matière, ici les cailloux, avec lesquels il ne faut jamais être pressé, au contraire, patient, les regarder sous toutes leurs faces, les tourner, les rouler, les monter, en un mot les amadouer afin qu'ils participent à leur tour à cette construction ou à cette restauration, ou encore à ces simples travaux de maintenance et d'entretien.

C'est un métier que celui de constructeur. Ce serait le plus beau, tu es libre sur les pâturages, s'il n'y avait ce poids, et les 3eins des hommes si fragiles. Alors, quand tu quittes ton chantier, le soir, tu as le dos moulu, tu peines même parfois à te déplacer, te restant sur le bas de la colonne le poids de tous ces cailloux entassés, déplacés, écartés pendant la journée. Et quand est la nuit et que tu t'es couché, tu les sens encore dans le chaud de ton lit, là, le long de ton dos meurtri. Et même le matin, quand il faut te déplier, ce n'est pas là une mince affaire. Maudits cailloux ! Il faudrait abandonner, faire autre chose. Mais a-t-on le choix ? On n'a que cela pour gagner sa vie. On a accompagné son père qui était déjà muretier, muratier disaient les anciens, dans le temps, quand on construisait des murs partout. On l'a suivi longtemps, jusqu'à ce qu'il ne soit plus bon à rien, courbé de toutes parts, perclu d'arthrose, atrophié. Et de partout, des phalanges, des mains, des coudes, du corps entier quoi, devenu comme une

vieille racine noueuse, toute pleine de bosses, des bougnes de la grosseur d'un poing. Un père qui alors est resté au village, ne se déplaçant plus qu'avec une canne, plié en deux, gris de figure, autant que tous les cailloux qu'il a déplacés et qui lui pèsent encore. Des milliers de cailloux qu'il sentira jusqu'au bout, maintenant, et qui là-bas, mis en tas les uns à côté des autres, se fichent de lui !

Et ils ne sont plus, les constructeurs. Les murs quant à eux ils restent, même s'ils se sont élargis, affaissés, même s'ils sont morts à la fin, ou presque, parce qu'ici on les a abandonnés définitivement après que les vieilles limites aient changé de place. Agrandissement des montagnes, mise en place de cantonnements à la suite du rachat des bocherages. La commune s'est servie à profusion, à son tour de construire des murs pour encercler ce qu'elle a pris, elle a agrandi son patrimoine forestier tandis que les particuliers pleurent leurs terres perdues.

De vieux murs ainsi, mystérieux, moussus, à peine visibles sous la végétation qui les a recouverts, presque intégrés au sol parfois tant ils sont vieux, et que tant d'hiver ont passé, qu'on les distingue mal. Ces vieux murs, oui, qui racontent de vieilles histoires de limites et de propriétés, disent aussi le prix de la terre, et de cette lutte terrible et de tous les jours pour la garder. Même si on sait qu'elle ne nous appartient pas, qu'au contraire, elle nous est seulement prêtée, à nous les hommes, pour dix ans, pour cinquante ans, jamais beaucoup plus. Alors il sera pour nous l'heure de partir. Nous lui appartenons plus qu'elle ne nous appartient.

Ils sont beaux, ces murs que nous aimons.

Et ces vieux chemins aussi que l'on a délaissés courent, devenus presque invisibles, dans les pâturages, aussi sous le couvert des forêts où ils vont se perdre sans qu'on ne sache pourquoi. Quel était donc votre but, hommes d'autrefois, où alliez-vous, vers quelles destinations proches que nous ne connaissons plus ? Mais si l'on regarde, si l'on suit attentivement ces sentes qui restent, on voit parfois qu'elles vont vers des ruines, des masures à peine décelables, un rectangle, qui sont d'anciens chalets que l'on a abandonnés.

La forêt, les pâturages, là-haut, quand on est curieux et qu'on veut savoir, revenir dans le temps, s'imprégner de cette vieille civilisation, ils nous racontent beaucoup de choses, des immensités de choses.

Et c'est là l'histoire ancienne de nos montagnes.

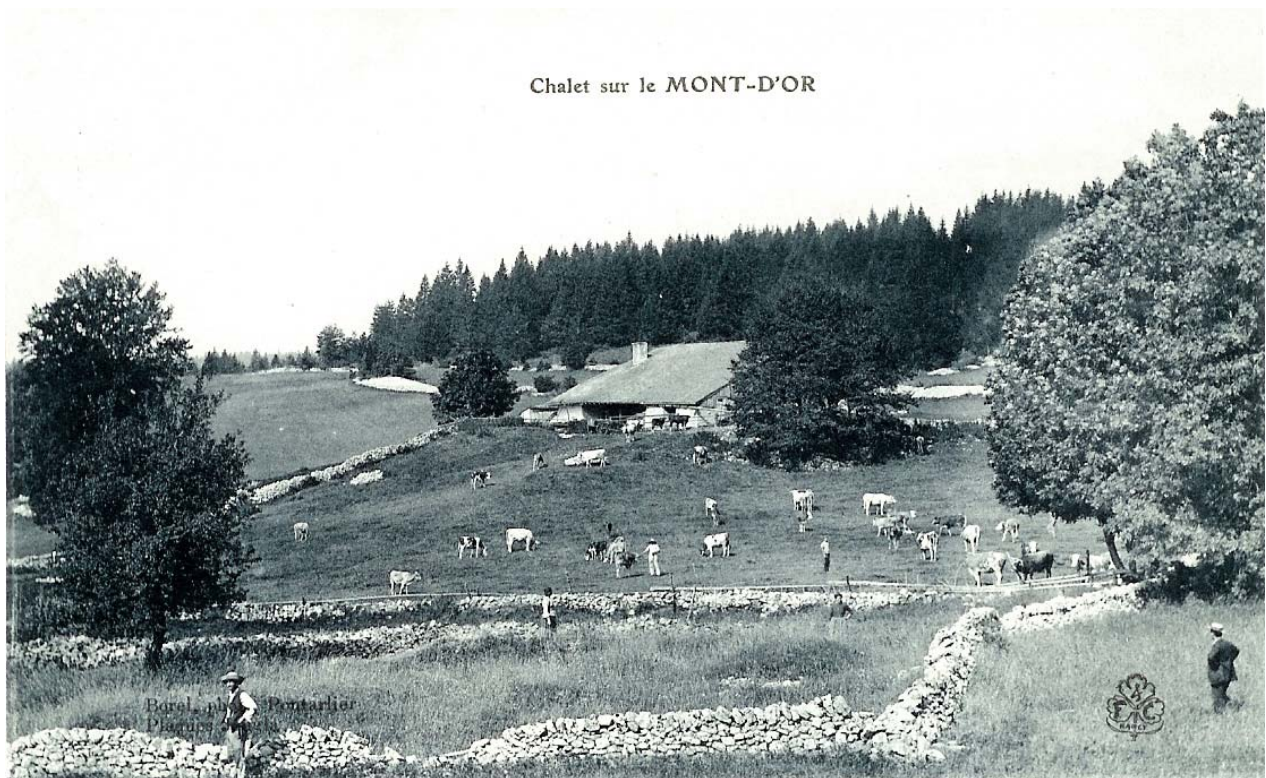
Et ce sont là des vieux murs qui, s'ils gardent encore les limites actuelles, sont à garder, précieusement, religieusement.



Chalet Vermeilley sur France. Les murs de pierre sèche encerclent ici, d'une part la citerne ou puits, et d'autre part le pré de fauche, ainsi qu'à peu près partout sur nos alpages.



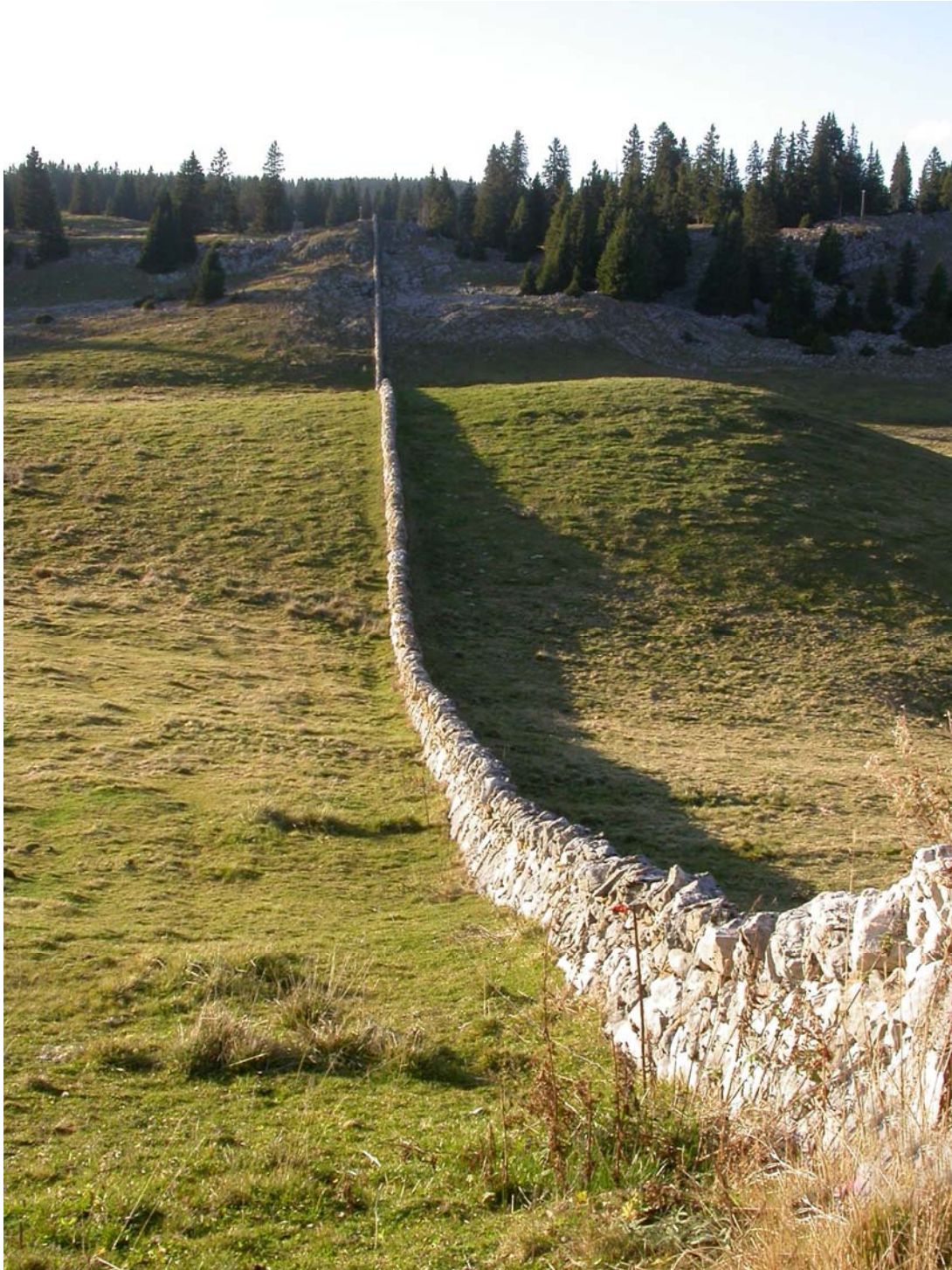
Un nombre presque incroyable de murs divers cerne ces deux propriétés dans le Jura français, non loin de la route des Charbonnières à Mouthe.



A la Petite-Echelle, toujours sur France, les murs de pierre sèche encerclent les anciens champs du hameau disparu de ce nom. Il y a là du fourrage à profusion. Ces anciens champs servent assurément de prés de fauche.



Pré de fauche de l'alpage des Amburnex, propriété de la commune de Lausanne, qui a elle aussi à cœur de garder ses murs de pierre sèche en très bon état.



Malgré l'aspect purement rectiligne de cette cloison, celle-ci n'est pas sans charme, et surtout elle révèle la belle technique de nos muratiers modernes. Il est vrai qu'ils peuvent désormais travailler avec des machines pour le gros des charriages et de la mise en place des pierres les plus volumineuses.



Du côté de la Bassine

Edouard Rieben, dans son ouvrage de 1957 : *La forêt et l'économie pastorale dans le Jura*, a lui aussi parlé des murs :

2. LES MURS

en pierre sèche tels qu'ils sont construits depuis très longtemps dans le Jura constituent toujours le meilleur moyen de mettre les forêts en défends, là où les matériaux se prêtant à leur édification ne manquent pas. Leur forme et leur mode de construction varient selon la pierre qui est à disposition ; ainsi, dans les Franches-Montagnes, on utilise à cet effet généralement le calcaire roux et spathique de la Dalle nacrée (Callovien), qui représente d'ailleurs sur de vastes surfaces la seule formation quelque peu résistante, mais il se délite presque toujours en plaques de faibles dimensions ; ce fait impose l'établissement d'un mur bas et sommaire souvent, qu'il faut fréquemment relever. Dans le Jura vaudois et neuchâtelois, en revanche, où l'on dispose presque partout des calcaires très durs du Séquanien et du Kimeridgien — relativement peu stratifiés — il est possible d'édifier des murs plus hauts, stables et durables ; il convient d'en décrire ici brièvement le mode de construction, tel qu'il a été donné en particulier par ROBERT (168), qui a fait construire plusieurs kilomètres d'excellents murs.

Il importe avant tout de les fonder sur un sol bien nettoyé, libéré de la terre noire et des racines ; il peut être utile d'éliminer les arbres qui bordent leur tracé, car le balancement provoqué par les vents peut compromettre l'équilibre et la stabilité de l'ouvrage ; sur les terrains déclives, il faut créer une assise horizontale, en la constituant au besoin sous la forme de gradins successifs. Leur hauteur, adaptée à la topographie (s'ils longent le bord supérieur de la pelouse, ils peuvent être plus bas que s'ils sont situés au-dessous de celle-ci), va en général de 100 à 115 cm et leur largeur à la base de 80 à 90 cm ; celle-ci est fonction de la hauteur et de la qualité de la pierre, car la faible stratification des matériaux impose le choix d'une large assise ; leur parement doit présenter une inclinaison vers l'axe vertical de 15° (1 sur 4).

Les pierres du couronnement sont placées verticalement et solidement coincées entre elles ; d'elles dépend en grande partie la longévité des murs ; s'il importe qu'elles soient aussi grosses et aussi hautes que possible, il convient toutefois d'éviter qu'elles ne dépassent trop le parement sans quoi elles sont facilement renversées par le bétail (fig. n° 49). ROBERT recommande à juste titre de placer tous les 50 m environ

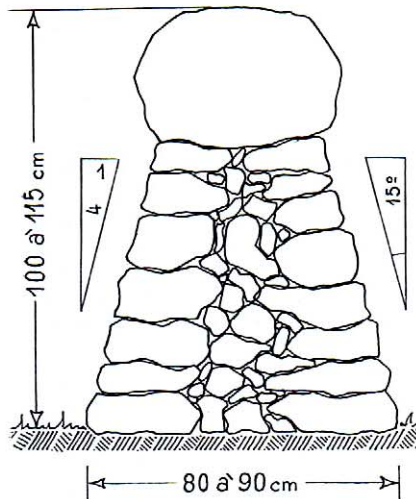


Fig. 49. — Le mur de pâture et ses dimensions.

une pierre en saillie de chaque côté de l'ouvrage, pour constituer en quelque sorte un escalier permettant aux promeneurs de franchir l'obstacle sans arracher la couverture. La construction d'un tel mur exige l'emploi d'une main-d'œuvre qualifiée et disposant de beaucoup d'expérience dans ce travail ; malheureusement les muretiers indigènes tendent à disparaître et l'on doit aujourd'hui faire appel de plus en plus à des ouvriers italiens, d'ailleurs souvent fort habiles dans cet art ; une équipe de muretiers doit comprendre si possible 3 ou 4 hommes.

Il est nécessaire de choisir une pierre saine, résistant au gel ; contrairement à ce que l'on admet en général, la meilleure se trouve en surface, où l'érosion l'a déjà mise à l'épreuve. Il est souvent possible de coordonner l'épierrage des pelouses avec la construction ou la réfection des murs, ce qui réduit les frais.

Malheureusement les murs offrent une entrave fort gênante à l'exploitation des bois, surtout lorsqu'ils suivent la lisière inférieure des peuplements ; l'abattage, puis le débardage provoquent souvent à ces ouvrages des dommages importants. C'est pourquoi, lors de leur construction, il faut ménager suffisamment de passages aux endroits où le bois s'évacue et les fermer au moyen d'« emperchoirs » ou de « clé-dards » ; relevons qu'il est utile de maçonner à ces endroits la tête des murs, car ils sont là soumis à des sollicitations particulièrement préjudiciables à leur solidité.

Les murs en pierre sèche s'incorporent fort bien dans nos paysages jurassiens, dans les lignes douces et tranquilles de la chaîne. Ils sont durables et d'un entretien

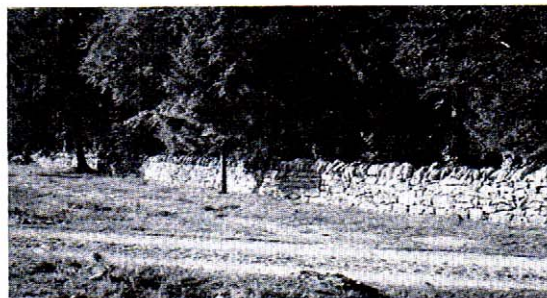


Fig. 50. — Le mur bien construit s'incorpore de façon organique dans le paysage jurassien.

relativement peu coûteux. En revanche, les frais de construction sont élevés puisque l'édification d'un mètre courant revient de 10 fr. à 14 fr., y compris la fourniture et le transport de la pierre ; puis ils présentent le désavantage de constituer une clôture presque définitive, qu'il n'est pratiquement plus possible de déplacer lorsqu'un changement de la limite entre la forêt et le pâturage pourrait se justifier ; c'est pourquoi leur emploi ne doit être envisagé que lorsqu'on sépare des terrains ayant véritablement la vocation pour la culture à laquelle ils sont affectés. Trop souvent encore on construit des murs d'un coût disproportionné à la valeur réelle des pâturages qu'ils entourent.

Ces murs sans cesse à reconstruire (Registre des conventions de la commune du Lieu, S12) :

Du 7 août 1876. Conditions pour la construction des murs neufs et à retenir, limitant la montagne de Combenoire et la propriété à Louis Guignard au dit endroit, provenant d'Henri Amédée Piguet, savoir :

1o Les murs devront avoir 2 ½ pieds (75 centimètres) de largeur ou fondation et 3 ½ pieds (105 centimètres) de hauteur.

2o Les murs devront être faits pour le 1^{er} juin 1877 ; ce qui sera fait l'année 1876 sera reconnu et payé, sauf une retenue de 55 cts. par perche de 10 pieds.

3o Les murs devront être faits à réception.

4o Il y aura au moins tous les 10 pieds un passant aux murs.

5o Les pierres devront être placées de manière à rendre le mur solide ; elles ne devront pas l'être en dame.

6o Les murs seront faits en ligne droite d'une borne à l'autre conformément à celles existantes.

7o Les ouvertures nécessaires pour les chemins devront être maintenues ; dans ce cas il faudra se servir de belles pierres pour faire les têtes de mur.

8o Les murs seront payés à la reconnaissance.

Ensuite des soumissions déposées, cette entreprise est donnée à Louis Casimir Gauthier, chaufournier, pour le prix de un franc septante-cinq centimes la perche de 10 pieds de longueur pour murs neufs et à retenir ; d'après les conditions ci-devant et sous les cautionnements de Charles Capt aubergiste au Sentier, lesquels ont signé le 7 août 1876.

Louis Casimir Gauthier

Yverdon prépare les forêts du futur

Dans le but d'obtenir des subventions cantonales pour la gestion et l'exploitation de ses forêts, la commune d'Yverdon participe depuis 1998 au projet pilote Effor 2. Un système d'achat de prestations offre de nombreux avantages pour les gens du terrain et des nouveaux endroits de balades pour les randonneurs. Dans le respect de l'environnement, évidemment.



Liechti

Effor 2. Quelques lettres et un chiffre pour désigner un important projet-pilote visant à introduire une politique de subventionnement fédérale fondée sur le résultat en matière de politique forestière.

Moins d'argent

Débuté en 1998 et testé dans cinq régions du pays, soit dans les cantons d'Argovie, Saint-Gall, Schwytz, Valais et Vaud, ce projet vise l'application du principe de subsidiarité, l'efficacité et l'efficacité, au moment où la situation financière de la

Confédération est difficile et les moyens revus à la baisse. Les acteurs concernés? La Confédération, les cantons mais également les communes. Et parmi celles-ci, Yverdon. C'est ainsi que depuis 1999, les coûts pour la gestion et l'exploitation des forêts yverdonnoises sont financés par un crédit d'investissement voté pour la période de 1999 à 2003.

Deuxième volet

Quatre ans plus tard, les prestations sont validées et les subventions touchées. Un contrat entre l'Etat de

Vaud et la commune jugé satisfaisant. A tel point que la Commune décide de poursuivre l'expérience avec Effor2bis couvrant la période 2004-2008. Malgré une chute de subventions notoire, le préavis est présenté à l'organe législatif le 11 mars 2005: une demande de crédit d'investissement de 1464742 francs pour la poursuite du programme pilote de gestion forestière Effor (Effor2bis) titre le rapport. Dont environ 450000 francs de subventions versés en contrepartie de prestations. «Le préavis a facilement été adopté, explique le responsable du Service des travaux, Sandro Rosselet. Car le contenu de Effor2 fait partie de l'Agenda 21 de la Ville. Cela aurait plutôt été étonnant qu'il ne passe pas.» Autre raison de ce succès? Certainement l'aspect concret de ce nouveau mode de subventionnement, comme le soulève l'ingénieur forestier du 8e arrondissement, Pierre Cherbuin: «Ce programme est un bon outil de communication. Il est en effet plus facile de présenter notre travail aux conseillers communaux et de les allécher avec des mesures bien concrètes. D'autre part, avec ce

système, nous ne travaillons pas seulement pour obtenir des subventions. Nous travaillons pour atteindre des objectifs dont nous pouvons gérer la planification dans le temps.»

Des OBI pour un hobby

Sur la Commune d'Yverdon, trois types de prestations sont subventionnées: la prestation d'appareil de production biologique (APB), la protection contre les dangers naturels (PDN) et les objets biologiques d'intérêt (OBI). Un dernier nom de code révélateur pour désigner des actions visant à l'amélioration ou la valorisation de la qualité biologique de plusieurs sites telles que le bois des Vernes d'Yverdon, la Gouille à Gus dans la forêt du Bois Clos ou encore les vieux murs de la Montagne de la Ville. Des sites que la Commune s'emploie à valoriser et qui pourraient bien devenir des lieux de balade pour les randonneurs de la région... H.I. ■

Pour plus d'information: Service des travaux et de l'environnement de la Ville d'Yverdon.

Les derniers protecteurs de notre patrimoine

Ils sont deux des derniers muriers à opérer sur nos communes. Originaires de Bergame (Italie), Olivo Facchinetti et Gino Carmiti (photo ci-dessus) sont venus en Suisse à l'âge de 17 ans pour le premier, 10 ans pour le second. Deux points les caractérisent: tous deux sont mariés à des sœurs jumelles et tous deux exercent le même métier: celui de constructeur de murs, ou plutôt de protecteur de notre patrimoine. En effet, les murs dont on parle ici sont ceux qui traversent nos pâturages et c'est donc à leur réfection qu'ils se consacrent aujourd'hui. Ils parlent avec nostalgie de leur très jeune arrivée en Suisse. Olivo a d'abord travaillé dans les carrières à extraire le gravier pour la construction des routes. Quand à Gino, c'est à l'horlogerie de la Vallée de Joux qu'il s'est en premier consacré, ceci avant que tous deux soient employés par la commune de Vallorbe dès 1956. Leur activité principale étant la reconstruction des murs.

Outre l'attrait pittoresque qu'ils donnent à notre région, ces murs servent d'abord à délimiter les champs de pâture pour le bétail. Ils permettent aux jeunes herbes de repousser pendant que les vaches broutent de l'autre côté. «Sinon explique Olivo, les champs sont piétinés par le bétail et l'herbe ne peut plus grandir. De plus, ils permettent la nidification et la reproduction des vipères et des guêpes.»

Depuis la création de ces murs, les techniques n'ont pour ainsi dire pas changé. Les murs se construisent en forme pyramidale pour la base et sont ensuite recouverts d'une couverture de pierres verticales. L'unique amélioration est le coulage de ciment entre les pierres afin de garantir la solidité du mur. Cependant, il faut toujours compter environ 2 heures par mètre.

Abîmés par le temps qui passe, les intempéries et les promeneurs provoquent des éboulements, l'entretien de ces murs est devenu une préoccupation de nos communes et



Liechti

ces dernières bénéficient de subventions à leur réfection. La difficulté aujourd'hui c'est que dans la région, ils sont les derniers. A la retraite depuis quelque temps déjà, la commune d'Yverdon est venue les rechercher, ce métier ne leur connaît pour l'instant pas de successeur.

EVE-LYNE ■

En bref

ORGANISATION FORESTIÈRE

Le patrimoine forestier de la Commune est situé sur deux arrondissements distincts, soit le triage du 8e arrondissement pour les forêts de plaine et le triage du 9e arrondissement pour la Montagne de la Ville. La direction générale de sa gestion est assurée par l'ingénieur forestier responsable du 8e arrondissement, Pierre Cherbuin. Dans son travail, ce dernier, fonctionnaire cantonal, est secondé par des gardes forestiers, responsables des travaux exécutés.

Une majorité des propriétaires de forêts ont jugé utile de se grouper en associations pour constituer des équipes de bûcherons disponibles en permanence. L'association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand gère les forêts de plaine. Celle du Nozon, la Montagne de la Ville. Le Service des travaux et de l'environnement représente la Municipalité dans ces deux associations.

Bibliographie sommaire :

- 1929 René Meylan La Vallée de Joux, Neuchâtel
- 1957 Edouard Rieben La forêt et l'économie pastorale dans le Jura, Vallorbe
- 1980 Michel Girardot Promenade photographique dans le Haut-Doubs
- 1992 Alain Bloc Monts et fromages, paysages de Franche-Comté, Union régionale des CPIE de Franche-Comté
- 1994 Divers Le Parc Jurassien vaudois, 24 Heures
- 1997 Rémy et Pierre-Abraham RoCHAT Monographie succincte d'un chalet d'alpage, la Muratte, au-dessus des Charbonnières, Le Pèlerin
- 2003 Divers Murs de pierres sèches, manuel pour la construction et la réfection, Haupt, Berne
- 2007 Caroline Kuppenheim Les cahiers techniques du parc jurassien vaudois no 2, entretien et réfection des murs en pierres sèches.